



Pb pour recuperer mes enfants

Par **pilou79**, le **18/04/2009** à **15:38**

Bonjour,

je suis séparée de mon mari depuis le mois de novembre 2008. Suite à des violences, j'ai décidé de mettre de la distance (670km) entre lui et mes enfants et moi. Nous sommes passés en conciliation en mars 2009. Pour la 1ere fois depuis notre séparation il a pris les enfants pour 1 semaine de vacances. Il devait me les ramener ce samedi avant midi. comme il n'était pas la je suis allée voir les gendarmes qui l'ont appelé. il leur a dit qu'il les ramènerai peut être demain. Or les enfants reprennent l'école lundi. il parait que je n'ai aucun recours, qu'il s'agit d'une libre interprétation de l'ordonnance. pouvez vous me confirmer ces infos? Par avance merci,

Une maman stressée de ne plus revoir ses petits.

Par **puce3869**, le **18/04/2009** à **16:49**

Que voulez-vous dire par "une libre interpretation de l'ordonnance" ?

Qu'est-ce qu'il est stipulé exactement pour les droits de visites des vacances ? Vous faites partie de quelle zone ?

Par **pilou79**, le **18/04/2009** à **17:27**

L'ordonnance stipule que mon ex mari a le droit d'avoir les enfants entre autre pendant la moitié des vacances de pâques, mais sans notifier les choses de façon plus précises. Nous

nous étions donc entendus pour qu'il vienne les chercher le vendredi 10 avril et qu'il me les ramène le samedi 18. Or depuis ce matin je n'ai pas de nouvelles. La gendarmerie m'a dit que l'ordonnance n'étant pas plus précise, rien ne l'obligeait à les rendre le samedi et qu'il pouvait très bien ne les ramener que dimanche. Je ne veux pas que cette situation se reproduise lors de chaque vacances! Que dois je faire?

Par **puce3869**, le **18/04/2009** à **19:11**

Si je compte comme vous, effectivement, le samedi 18 donne la moitié des vacances. Je ne comprend pas trop ce gendarme...

Pour moi, il y a NPE si ils ne sont pas de retour samedi vu qu'il a profité de la première moitié des vacances...

Vous avez à mon sens droit de déposer une plainte mais cela bien sûr envenimerait une situation déjà tendue...

À vous de juger au mieux.

Par **pilou79**, le **18/04/2009** à **20:31**

La situation était déjà tendue avant la séparation et l'éloignement géographique n'a pas amélioré la situation. En plus de ça, j'ai refusé qu'il emmène les enfants avant que nous passions en conciliation. J'ai passé ma journée à réfléchir. Dans la supposition où il me ramène bien les enfants demain, je pense saisir à nouveau la JAF afin que les dates et les heures soient clairement définies. Qu'en pensez vous? Serait-ce la solution pour éviter les journées de stress et d'angoisses comme celle que je viens de vivre?

Par **Marion2**, le **18/04/2009** à **21:37**

Pour pilou 79

Bonsoir,

La gendarmerie a raison.

Vous demandez au JAF de bien indiquer pour le droit de visite et d'hébergement, soit 1ère moitié ou 2e moitié des petites vacances (ne demandez pas de fixer des heures...) et pour Noël, une année sur deux avec le Papa (ce qui semble logique) et 1 mois pendant les vacances d'été (soit Juillet, soit Août selon la disponibilité de chaque parent).

D'avoir refusé que le père prenne ses enfants avant la conciliation n'est pas très judicieux de votre part.

Il faut tout d'abord penser à vos enfants et bien vous dire qu'ils ont une maman et un Papa et d'éviter des conflits inutiles qui ne pourraient que nuire à leur équilibre.

Bon courage à vous.

Par **pilou79**, le **19/04/2009** à **19:03**

Nous sommes dimanche, il est 19h et je n'ai toujours pas de nouvelles de mes enfants. Je ne sais pas si ils sont sur la route, si ils ont eu un accident (mon ex est un fou en voiture avec des vitesses largement au dessus de celles autorisées) si ils restent chez leur père malgré l'ordonnance. Je suis désemparée, je ne sais pas quoi faire. Aidez moi de vos conseils.